

SERVICES PUBLICS +

La CAVP s'inscrit dans une démarche d'amélioration de sa qualité de service

Nos engagements :

- 1 Dans le respect mutuel, vous êtes accueillis avec courtoisie et bienveillance et, dans les conditions prévues par la loi, vous avez le droit à l'erreur.
- 2 Nous sommes joignables par téléphone ou sur place et nous facilitons vos démarches en ligne.
- 3 Vous bénéficiez d'un accompagnement adapté à votre situation personnelle.
- 4 Nous vous orientons vers la personne compétente pour traiter votre demande.
- 5 Vous recevez une réponse à vos demandes dans les délais annoncés et vous êtes informés sur l'avancement de votre dossier.
- 6 Vous avez accès à nos résultats de qualité de service.
- 7 Vos avis sont pris en compte pour améliorer et simplifier nos démarches.
- 8 Nous développons en permanence nos compétences et nous améliorons en continu.
- 9 Nous sommes éco-responsables.